

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 26 MAI 2015 A VOUZIER**

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COURAULT Josette, DAPPE Christine, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, LESUEUR Patricia, MASLACH Marie-Odile, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PAYEN Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, ALBAUD Gilles, BARRE Régis, BESANCON Tony, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CHARTIER Thiery, COLIN Michel, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DARCO Philippe, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DION Christophe, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HENRY Philippe, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LELARGE Jean-Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, LORIN Dominique, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MULLER Jean-Claude, NANJL Léopold, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, SCHWEMMER Michel, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno, ZEGZULA Jean.

Représentés: Mesdames COSSON Pauline donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LENFANT Maryvonne donne pouvoir à Madame BEGNY Agnès, SEMBENI Anne donne pouvoir à Madame LEFORT Sylvie et Messieurs BARDIAUX François donne pouvoir à Monsieur DUGARD Yann, BROUILLON Patrick donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, CARRE Joël donne pouvoir à Monsieur POTRON Francis, MASSON Jean-Philippe donne pouvoir à Monsieur ADAM Claude, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Monsieur MAS Raoul.

Absents Excusés: Madame DEVER Marie-Hélène et Messieurs BAUSSART Thierry, BOIZET Guy, COLSON Gilles, CARTELET Michel, DEMISSY Pierre, DESWAENE Bruno, LOUIS Jean-Marc, MEENS François, PINCON Georges et RICHELET Jean-Pol.

Absents non excusés: Mesdames HERBAY Christelle et NOIRANT Louissette et Messieurs BEBIN Patrick, BESTEL Bernard, BRUAUX René, CERRAJERO Eladio, DEGLAIRE Thierry, DERUE Roger, FRANCCART René, GAVART Régis, GAVART Vincent, HAULIN Eric, HULOT Christian, LANGE Didier, LEJEUNE Gilles, MIELCAREK Christian, RENAUX Thierry, TORTUYAUX François.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les délégués communautaires de leur présence. Il accueille des membres de l'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles », association Départementale. Madame Céline ROUSSET, Directrice juriste de l'association qui présente aux élus communautaires son association avec laquelle la 2C2A a signé une convention cadre et de moyens pour l'année 2015.

Madame Céline ROUSSET remercie le Président de l'avoir conviée.

Elle présente l'association CIDFF, créée depuis l'année 2000 sur le département. Elle dépend du Centre National d'Information sur les droits des femmes et des familles.

Elle a pour objet l'écoute, l'orientation et l'information concernant le droit de la famille, le droit pénal, le droit des étrangers, le droit des biens, le droit international privé, le droit du travail et toutes autres informations juridiques diverses.

Elle s'adresse à tout public sous la forme d'entretiens individuels ou d'actions collectives.

Depuis 9 ans, elle assure des permanences à VOUZIERS, notamment, au sein du CCAS de VOUZIERS. Depuis 2009, elle est classée référent départemental pour les "violences au sein du couple": accueil, écoute, information juridique, diagnostic des besoins, coordination et orientation avec les partenaires locaux.

Par ailleurs, elle dispose également d'un accueil de jour des femmes victimes de violence: mise à disposition d'un lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation.

A l'échelle du département, VOUZIERS est extrêmement touché par la violence conjugale surtout chez les séniors.

La moyenne d'âge du public dans le département est de 30 à 35 ans, à VOUZIERS elle est de 60 à 65 ans.

Madame Céline ROUSSET souligne l'importance des maires en milieu rural qui sont parfois les seuls interlocuteurs potentiels des femmes victimes de violence. En cas de problème constaté, les maires doivent impérativement contacter la gendarmerie et l'association qui fera le nécessaire. En effet, le CIDFF gère également un centre d'accueil de jour pour les victimes qui souhaitent être mises à l'abri.

Sur le vouzinois, la mobilité est une problématique supplémentaire quand bien même les entretiens peuvent se réaliser par téléphone ou par mail.

Le partenariat avec l'ensemble des structures locales est très important (Conseil Départemental, CADEF, Forhom, ...)

Des actions collectives sont également mises en œuvre par le CIDFF au travers de moments thématiques auprès de l'Education Nationale, l'IRTS, les brigades de gendarmerie, ... dans l'objectif de sensibiliser sur la violence conjugale et intrafamiliale, lutter contre la délinquance, ...

Monsieur Hervé LAHOTTE demande si les notions de droits et obligations sont rappelées aux victimes ce à quoi il est répondu par la positive.

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ajoute que cette association traite des violences mais qu'elle aide également la population sur les accès de droit. Monsieur Léopold NANJI demande l'organigramme du personnel de cette association. Madame Céline ROUSSET explique que le CIDFF est sous tutelle de l'Etat et qu'il y a actuellement une directrice juriste, une secrétaire d'accueil et une secrétaire adjointe ainsi qu'une psychologue vacataire.

Monsieur le Président remercie Madame Céline ROUSSET pour cette présentation.

Monsieur Gérard DEGLAIRE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que Monsieur le Préfet des ARDENNES souhaite les rencontrer afin d'évoquer plusieurs sujets :

- Discussion sur la loi NOTr
- La création des communes nouvelles
- Le projet SCOT
- Les plans locaux de santé
- La dématérialisation

Cette réunion d'informations est prévue le 16 juin 2015 à la salle des fêtes de VOUZIERS à partir de 18h00.

1) Adoption du compte rendu de séance du 31 mars 2015

- Monsieur Frédéric MATHIAS doit être mentionné comme étant excusé (dans la version adressée, il apparaît comme non excusé)
- Madame Anne SEMBENI doit être mentionnée comme représentée uniquement (dans la version adressée, elle apparaît également comme non excusée)
- Monsieur Michel CARTELET doit être mentionné comme excusé uniquement (dans la version adressée, il apparaît également comme non excusé)

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT le compte rendu de séance du 31/03/2015, à l'unanimité, avec les modifications susvisées.

2) Election d'un vice-Président suite à une démission

La démission de Monsieur Frédéric MATHIAS de ses fonctions de vice-président a été acceptée par Monsieur le Préfet des ARDENNES en date du 17/04/15.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un vice-président.

Monsieur le Président fait appel à candidature et notamment sur le canton de Le Chesne ;

Monsieur Benoît SINGLIT se propose candidat. Seule sa candidature est enregistrée.

Il exprime le regret à titre personnel et collectif de sa démission. Monsieur le Président indique également son regret de le voir partir.

Afin de pouvoir procéder à l'élection, les scrutateurs suivants sont désignés : Monsieur Frédéric MATHIAS et Monsieur Michaël SCHWEMMER.

Après que le Président ait ouvert la cession de vote, chaque membre du Conseil communautaire a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	104
Nombre de bulletins litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral) :	14
Nombre de suffrages exprimés :	90
Majorité absolue :	53

Ont obtenu :

Monsieur Benoît SINGLIT	86 voix
Monsieur Frédéric MATHIAS	2 voix
Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE	1 voix
Monsieur Jean-Yves PIC	1 voix

Monsieur Benoît SINGLIT ayant obtenu la majorité absolue est élu Vice-Président. Il est invité à venir rejoindre la tribune.

3) Election d'un membre du Bureau communautaire

Monsieur Francis POTRON a présenté, par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue le 4 mai 2015, sa démission de sa fonction de membre du Bureau communautaire.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un membre du Bureau communautaire.

Monsieur le Président fait appel à candidature et notamment sur le canton de Buzancy.

Monsieur Jean-Yves Pic se propose candidat. Sa candidature est la seule enregistrée.

Afin de pouvoir procéder à l'élection, les scrutateurs suivants sont désignés : Madame Agnès MERCIER et Monsieur Dominique LAMY.

Après que le Président ait ouvert la cession de vote, chaque membre du Conseil de Communauté a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	104
Nombre de bulletins litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral) :	8
Nombre de suffrages exprimés :	96
Majorité absolue :	53

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Yves PIC	91 voix
Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE	2 voix
Monsieur Guy BOIZET	1 voix
Monsieur Francis POTRON	1 voix
Monsieur Benoît SINGLIT	1 voix

Monsieur Jean-Yves PIC ayant obtenu la majorité absolue est élu Membre du Bureau communautaire.

4) Administration Générale

A – Autorisation de signature du contrat Enfance Jeunesse

Madame Karine ODIENNE indique qu'un contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et un partenaire. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

La 2C2A est intégrée à un CEJ avec la Ville de VOUZIERES depuis la prise de compétence Relais d'Assistantes Maternelles, lequel est arrivé à échéance au 31/12/2014.

L'année 2015 est consacrée à son renouvellement pour la période 2015/2018.

Le Conseil communautaire a autorisé le Président, lors de sa séance du 27 octobre 2014, à renouveler ce CEJ ainsi que l'agrément du Relais d'Assistantes Maternelles.

Cependant, la CAF souhaite, pour la complétude du dossier, une délibération unique concernant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à délibérer pour autoriser le Président à solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et à signer tous les actes à intervenir.

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire AUTORISENT le Président à solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et à signer tous les actes à intervenir, à l'unanimité.

B – Autorisation de dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le financement d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation au titre du CDT

L'étude à la définition d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation est inscrite au Contrat de Développement Territorial de la Région CHAMPAGNE ARDENNE.

Ainsi, et afin de déposer ce dossier, il est proposé au Conseil communautaire de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Projet de territoire et schéma de mutualisation	67 925 € HT	Conseil régional de Ch Ardenne	21 526 €
		2C2A – Fonds Propres	46 399 €

Et d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du CDT auprès de la Région CHAMPAGNE ARDENNE et signer tous les actes à intervenir.

Monsieur Frédéric MATHIAS s'interroge sur l'opportunité de recruter un cabinet d'études pour la réalisation d'un projet de territoire compte tenu du fait que des études déjà réalisées dans le cadre du schéma d'organisation des services, de l'expertise du territoire et du diagnostic de territoire en cours pour Leader.

Il s'étonne du fait que les élus communautaires n'aient pas été saisis de ce sujet alors que près de 100 000 euros ont déjà été dépensés pour les études précédemment citées.

Monsieur le Président indique que ce dossier a été porté par la commission « Aménagement du territoire » et qu'il a également été traité au cours des rencontres Président / Vices présidents tout comme en Bureau communautaire.

Il rappelle également qu'une première phase de consultation avait donné lieu à une seule offre du cabinet Emperia Conseils qui avait été reçu en entretien, en la présence de Monsieur Frédéric Mathias. Son offre n'avait finalement pas été retenue ce qui avait impliqué une seconde phase de consultation. Le Président ajoute que ce dossier a été prévu au Budget 2015 sans qu'il ne fasse l'objet de remarques particulières.

Le Président rappelle également que le schéma de mutualisation est obligatoire pour le 31 décembre 2015, et qu'il reste peu de temps pour l'élaborer. Qui plus est, la situation au sein du personnel (départs, indisponibilités) a conduit à avoir recours à une prestation externe.

Le projet de territoire se veut être un document stratégique à l'horizon d'une décennie qui traitera de domaines variés.

Monsieur Frédéric MATHIAS fait remarquer que ce dossier n'aurait pas été porté à la connaissance du Conseil communautaire s'il n'avait pas fait l'objet d'une demande de subvention.

Selon lui le fait d'être prévu au Budget n'empêche pas une concertation.

Monsieur Michel COLIN, ajoute que les élus doivent pouvoir s'exprimer dans le cadre du projet de territoire et s'interroge sur leur implication.

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID précise que des temps d'échanges et d'information seront prévus.

Les maires du territoire mais aussi leurs secrétaires de mairie y seront conviés le 18 juin prochain sur deux temps différents (matinée et fin de journée).

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT fait remarquer qu'il est constaté un échelon manquant entre le Bureau et le Conseil communautaire. C'est pourquoi, au cours du dernier Bureau communautaire ont été évoquées des réunions préparatoires aux décisions du Conseil communautaire par bassin de vie.

Monsieur Benoît SINGLIT rejoint ces propos se faisant le porte-parole d'un sentiment partagé d'un défaut de démarche ascendante.

L'engagement dans la démarche Leader devra permettre de diffuser de l'information et favoriser les échanges. L'ensemble des habitants doit être impliqué dans le projet du territoire.

Monsieur André MALVAUX fait remarquer que l'absentéisme en réunion de commissions est important. Les élus, pour être informés, doivent d'abord s'investir en travaillant en sein des commissions de travail.

Monsieur Frédéric MATHIAS se demande ce que sont devenues les préconisations issues du schéma d'organisation de services.

Monsieur Hervé LAHOTTE estime que la mutualisation est synonyme de démotivation, de gaspillage d'argent public et de destruction des liens sociaux dans les communes.

Il se demande si les communes devront être liées (dans le cadre d'un groupement de commandes par exemple) et si le projet est immuable.

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID rappelle que la mutualisation recouvre différents aspects : ce peut être des groupements de commandes, du partage de matériel, des services ... cependant les communes restent les seules à décider d'intégrer ou pas.

Monsieur Jean-Pierre LELARGE intervient pour faire état de la méfiance des délégués communautaires, ayant vécu un schéma départemental de coopération intercommunale qui programmait la suppression de syndicats. La fusion des Régions est également source de beaucoup de questionnements.

Monsieur le Président ajoute que la loi NOTRe n'est pas encore votée, et qu'il est important de travailler ensemble pour définir ce que sera notre territoire demain et anticiper les bouleversements qui pourraient intervenir.

Monsieur Michel COLIN indique qu'une erreur figure dans le plan de financement au niveau du montant des fonds propres de la 2C2A. En effet, ce montant n'est pas de 40 749€ comme indiqué dans la note explicative de synthèse reçue par les élus communautaires mais de 46 399€. De plus, il fait remarquer que le montant figure en HT, ce qui fait une étude à près de 80 000 euros.

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID rappelle que les demandes de subventions sont toujours réalisées en HT.

Monsieur le Président rappellent aux élus communautaires que la situation financière de la 2C2A est très correcte ce qui n'était pas le cas il y a plus de 8 ans. A cela, Monsieur Michel COLIN souhaiterait que l'argent de la Communauté de Communes ne soit pas gaspillé.

A l'issue de ces échanges, les membres du Conseil communautaire VALIDENT le plan de financement, après correction, et AUTORISENT le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de CHAMPAGNE ARDENNE, au titre du Contrat de Développement Territorial, à 58 voix POUR, 28 voix CONTRE et 18 ABSTENTIONS.

C – Proposition d'avenant n°3 au Contrat de Développement Territorial

Afin de régulariser le Contrat de Développement Territorial visant à intégrer de nouveaux dossiers et ainsi de consommer l'enveloppe dans sa totalité, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la nouvelle répartition des crédits comme ci-dessous :

Pays de l'Argonne Ardennaise

Contrat de Développement Territorial 2012-2014 - Programme d'actions

Projets identifiés ou ensemble d'opérations	Maître d'ouvrage ou types de maître d'ouvrage	Subvention Région	
		Tx d'intervention	Montants envisagés
Ambition territoriale 1 : Fixer les populations et renforcer l'attractivité résidentielle du pays			1 584 755 €
Axe stratégique 1-1 : Habiter et accueillir au Pays par des urbanisations de qualité et l'adaptation des offres de logements		20% à 40% *	129 273 €
Action 1-1-1 : Logements communaux			
Création et rénovation de logements	Communes et Communauté de communes		
Axe stratégique 1-2 : Echanger et s'insérer au Pays par le renforcement des politiques sociales, culturelles et sportives			1 024 627 €
Action 1-2-1 : Equipements sportifs et culturels		20 % à 40 % *	
Dont	Centre aquatique et complexe ludique	2C2A	
	Extension de la salle d'activité à vocation multiple	SIVOM de l'Argonne Ardennaise	
	Projet Global d'animation socio-culturel	FJEP Centre Social de Vouziers	
	Réhabilitation de la salle des jeunes	Leffincourt	
	Aménagement du terrain de football	Sauville	

	Autres équipements sportifs et culturels	Communes et EPCI		
Action 1-2-2 : Equipements scolaires			20 % à 40 % *	
Dont	Création d'un pôle scolaire à Monthois (tranche 2)	SIVU du Monthoisien		
	Réfection de la toiture du pôle scolaire de Grandpré	SIVOM de l'Argonne Ardennaise		
	Extension et réhabilitation du pôle scolaire de Buzancy	SIVU du Pôle Scolaire de Buzancy		
	Remplacement de la chaudière au pôle scolaire de Briulles/Bar	SIVOM du Chesne		
	Autres équipements scolaires			
Action 1-2-3 : Salles des fêtes, salles polyvalentes, salles communales			20 % à 40 % *	
Dont	Création d'une salle communale (tranche 2)	Commune de Marcq		
	Changement des portes et fenêtres de la salle polyvalente	Commune de Boulton-Bois		
	Création d'une cuisine dans la salle polyvalente	Landres et Saint Georges		
	Réhabilitation de la salle polyvalente	Montgon		
	Rénovation et extension de la salle polyvalente	Montcheutin		
	Réfection de la toiture de la salle communale de Barricourt	Tailly		
	Rénovation de la salle des fêtes	Vaux les Mouron		
	Rénovation de la salle polyvalente	Boulton aux Bois		
	Rénovation de la grange communale	Authe		
	Rénovation de la charpente de la salle communale	Grandpré		
	Aménagement de la salle polyvalente	Tailly		
	Aménagement de la salle des fêtes	Bayonville		
	Aménagement salle des fêtes	Boulton aux Bois		
	Autres salle des fêtes, polyvalentes, communales			
Axe stratégique 1-3 : Vivre le Pays au quotidien par le renouvellement et le maillage de l'offre de services sur l'ensemble du territoire			20 % *	430 855 €
Dont	Réalisation d'un schéma de services de l'Argonne Ardennaise	2C2A	40%	
	Réalisation d'un schéma de mutualisation et projet de territoire	2C2A	40%	
Action 1-3-1 : Mise en accessibilité des services publics et assimilés (bâtiments publics, mairies, ...)			20% *	
Dont	Réhabilitation de la mairie	Saint Pierre à Arnes		
	Rénovation et mise en accessibilité de la mairie	Machault		
	Rénovation et mise en accessibilité de la mairie	Les Alleux		
Action 1-3-2 : Santé, actions sociales et de prévention			20% *	
Dont	Extension et réhabilitation du bâtiment	Croix Rouge de Vouziers		
Action 1-3-3 : Petite Enfance			40%	
Dont	Relais d'Assistants Maternelles Itinérant - Achat d'un véhicule	2C2A		
Action 1-3-4 : Projets à vocation économique				
Dont	ORAC - Tranche 3	2C2A	20 % à 50 %	
	Création / Rénovation de locaux commerciaux (hors ORAC)	Communes et EPCI	20 % *	
Ambition territoriale 2 : Privilégier le développement économique endogène par une meilleure valorisation des ressources locales				41 563 €
Axe stratégique 2-1 : Valoriser les ressources patrimoniales par la structuration d'une offre de tourisme et de loisirs			20% *	41 563 €
Action 2-1-1 : Equipements de loisirs			20% *	

	Rénovation & renouvellement aire de jeux du Parc F. Mitterrand	Commune de Vouziers		
Dont	Rénovation de la façade de l'Office de Tourisme Communautaire	Office de Tourisme Communautaire	40%	
	Réhabilitation du bâtiment accueillant le CERFE et la Maison de la Nature	2C2A	40%	
Ambition territoriale 3 : Renforcer les collaborations et les synergies pour servir les deux ambitions territoriales				8 880 €
Axe stratégique 3-1 : Renforcer la concertation et les partenariats entre les acteurs locaux			20% *	8 880 €
Action 3-1-1 : Fêtes de Pays			20% *	
Dont	Fête du Pays de l'Argonne Ardennaise	2C2A	40%	

TOTAL du programme 2012 - 2014		1 635 198 €
TOTAL dotation 2012-2014 :		1 635 198 €
Reste à affecter :		0 €

Monsieur Frédéric MATHIAS fait remarquer que le détail des projets n'est pas présenté.
Mme Karine ODIENNE indique qu'il s'agit d'une trame convenue avec la Région.

Plus aucune remarque n'étant faite, le Conseil communautaire APPROUVE la nouvelle répartition des crédits telle que ci-dessus, AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir, à l'unanimité.

D – Révision des tarifs de la taxe de séjour

Compte tenu de la nécessité de réaliser différentes simulations suite au Bureau communautaire du 18/05/15, ce point est retiré de l'ordre du jour.
Il sera présenté au cours du prochain conseil communautaire.

5) Déchets ménagers : rapport 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Monsieur Philippe ETIENNE introduit ce point en rappelant le contexte réglementaire et en indiquant que ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission Déchets Ménagers, Agriculture, Environnement et Eolien.

Parole est laissée à Monsieur Mathieu SANTERRE, responsable d'exploitation du service Environnement, qui présente le rapport 2014 aux délégués communautaires en mettant l'accent sur les points d'évolution par rapport à 2013.

1/ COLLECTE DES ORDURES MENAGERS

Evolution du tonnage sur les 5 dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014
Kilométrage	100 859	97053	80 938	75 761	77 708
Tonnage collecté	4280	4284	3800	3213	3068

Matériel de la régie au 31/12/2014

	Benne MAN – 19T	Benne MAN – 26 T	Benne MAN – 26 T	Logan Pick up	JUMPER
Immatriculation	9039 SV 08	BY-673-QM	CJ-241-BB	AG-664-YF	AW-323-ZD
Mise en service le :	Juin 2008	Décembre 2011	Septembre 2012	Janvier 2010	Février 2011
Kilométrage total	197 607	92 135	64 066	74 600	62905
P.M Kilométrage 2012	31943 km	30629 km	9289 km	18000 km	22015 km
P.M Kilométrage 2013	16 460 km	28 087 km	31 214 km	17 718 km	15 506 km
Kilométrage 2014	26 188 km	27 957 km	23 563 km	14 882 km	13731 km
Coût Gas-oil en 2014	18 196 €	21 945 €	21 177 €	1 092 €	2 111 €
Consommation	53 l/100km	60 l/100km	69 l/100 km	5.3 l/100km	11.7 l/100 km
Coût entretien 2014	6 088,00 €	18 142,00 €	6 429 €	268 €	732 €
Coût global gas-oil + entretien	24 284 €	40 087 €	27 606 €	1360 €	2843 €
Prix revient Km hors investissement	0.92 €	1.43 €	1.17 €	0.09 €	0.20 €

Evolution des tonnages

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage annuel (sans le verre et les valorisables)	4483	4280	4285	3800	3213	3068
Evolution en pourcentage/ année précédente	-3.3%	- 4.6 %	0.1 %	- 11 %	- 15.5 %	-4.6 %
Ratio / habitant / an	248.5	237	237	211	178	171

Au niveau départemental, la performance de collecte des OMR est de 248.7 kg/hab/an.

Au niveau national, la performance de collecte des OMR est de 290 kg/hab/an.

Evolution des coûts de traitement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prix unitaire H.T.	68.16	73.89	74.15	76.15	78.18	81.45	82.7
Taxe parafiscale	+ 3.20€			+0.68 €	0.68 €	0.68 €	0.68
TGAP H.T.	8.21 €	13 €	17 €	12.89	16.60	15	20
Coût à la tonne H.T.	79.57	86.89	91.15	89.72	95.46	97.13	103.39
Evolution en pourcentage/ année précédente	+ 3.3%	+ 8.5%	+ 4.7%	-1.6 %	+ 6.4 %	+ 1.8 %	+ 6.4 %
Tonnage annuel		4482	4280	4285	3800	3213	3068
Nbre habitants		18043	18043	18043	18043	18043	17 943
Ratio/habitant/an		248.5 Kg	237 Kg	237.5 Kg	211 Kg	178 kg	171

Monsieur Francis POTRON fait constater que la baisse des tonnages d'ordures ménagères doit être liée avec l'augmentation du tonnage de tout venant. Les déchets collectés en bord de route par exemple sont versés au tout venant. Par ailleurs, l'interdiction de brûlage des branchages impacte sur le tonnage des déchets verts.

Monsieur Hervé LAHOTTE déplore de ne pas avoir les performances par commune, ce qui permettrait de relayer auprès des usagers. Il demande également des précisions sur la TGAP, le taux de TVA appliqué et son éventuelle récupération.

Monsieur Mathieu SANTERRE indique que le taux de TVA est de 10 %, non récupérée par la collectivité.

2/ LA COLLECTE SELECTIVE

L'entreprise COPEL a effectué 80 3461 km et consommé 42 583 litres de gasoil, pour la collecte des Corps creux, Corps plats et verre.

Elle a collecté :

- 307 tonnes de corps creux
- 738 tonnes de corps plats
- 792 tonnes de verres

Collecte sélective

	Déchets collectés en kg/hab/an	Déchets valorisés en kg/hab/an	Performances de valorisation départementale en kg/hab/an
Taux de refus		11,15 %	17,17 %
Verre	44,07	44,07	33,80
Journaux	32,09	28,87	23,49
Emballages papier carton	13,61	12,25	10,95
Brique alimentaire	1	0,89	0,77
Bouteille plastique	5,5	4,95	4,71
Acier	2,81	2,53	1,65
Alu	1,56	1,4	0,23
total	101,9	96,1	75,6

Synthèse de la production de déchets ménagers (hors déchetterie)

TONNAGE ORDURES MENAGERES 2013	3213 T
TONNAGE ORDURES MENAGERES 2014	3068 T
EVOLUTION TONNAGE ORDURES MENAGERES	- 145 T
EVOLUTION ORDURES MENAGERES EN %	- 4.6 %
COLLECTE SELECTIVE (CC+CP) 2013	1092 T
COLLECTE DU VERRE 2013	837 T
TOTAL COLLECTE SELECTIVE 2013	1929 T
TONNAGE GLOBAL OM+VERRE+CS 2013	5142 T
COLLECTE SELECTIVE (CC+CP) 2014	1047 T
COLLECTE DU VERRE 2014	792 T
TOTAL COLLECTE SELECTIVE 2014	1839 T

TONNAGE GLOBAL OM+VERRE+CS 2014	4907 T
EVOLUTION TONNAGE GLOBAL	- 235 T

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT s'interroge sur les raisons des baisses de tonnages de déchets ultimes. Peut-on en déduire que les habitudes de consommation changent ? Monsieur Mathieu SANTERRE répond qu'effectivement les modes de consommation ont changé mais pas suffisamment pour justifier cette baisse. D'autres territoires font également ce constat.

3/ LES DECHETTERIES

Pour l'ensemble des déchetteries, l'entreprise URBASER a effectué 69 363 km pour le vidage des bennes, 29 336 litres de gasoil consommés pour 2063 heures travaillées.

La fréquentation de la déchetterie de VOUZIERES est en hausse de 2470 passages et s'élève à 30 387 passages pour l'année.

La fréquentation des 5 autres sites est en hausse de 1675 passages, elles ont accueilli 13 360 usagers.

Le tonnage global collecté sur l'ensemble des sites est en hausse de 434 tonnes et amène à un tonnage annuel collecté de 4217 Tonnes avec un poids moyen par passage de 96.4 Kg.

La fluctuation des tonnages est répartie sur l'ensemble des catégories de déchets.

Performances de collectes en Tonnes et Kg/hab/an

DECHETS	2013		2014		EVOLUTION EN TONNES
	TONNES	Kg/hab/an	TONNES	Kg/hab/an	
TOUT VENANT	1202	66.6	1515	84	+ 313
DECHETS VERTS	713	39.5	842	46.6	+ 129
BOIS	384	21.28	425	23.55	+ 41
CARTONS	373	20.6	245	13.58	- 128
GRAVATS	720	40	820	45.44	+ 100
FERRAILLE	181	10	178	9.86	- 3
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	60	3.32	50	2.77	- 10
DECHETS EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE	150	8.31	142	7.87	- 8
TOTAL	3783	209	4217	235	+ 434

Comparatif des performances de collecte avec d'autres collectivités du département en kg/hab/an

	2C2A	SMICTOM Auvillers les forges (collectivité en RI)	Crêtes préardennaise s	SICOMAR	Porte du Luxembourg	Pays Rethélois
Collecte sélective	58	53	55	56	43	49.85
Verre	44	47	43	44	30	41
Ordures ménagères	170	134	217	208	214.5	315
Tout venant	84	107	91	73.5	41	96
	356	341	406	381.5	328.5	502

- Depuis le 1^{er} janvier 2014, la redevance incitative est appliquée pour la facturation du service de collecte des ordures ménagères, elle permet de financer le service à hauteur de 72 %.
- Les financements complémentaires (garantie de reprise, facturation d'accès déchèterie, aide aux transports...) alimentent les 28% restants.
- Le taux de présentation des bacs pour l'année 2014 est de 32.9 %

Monsieur Frédéric MATHIAS souhaite que le service Environnement puisse présenter un taux de collecte par commune. Monsieur Mathieu SANTERRE indique que le fournisseur développe actuellement un logiciel en ce sens qui permettrait d'avoir des données précises par commune.

Monsieur Michel COLIN souhaite un point d'information sur le niveau des impayés en matière de redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Président indique qu'un courrier sollicitant la mise en œuvre d'une procédure de relance a été envoyé aux services de la DGFIP qui ont à cette suite, été reçus par le directeur de la 2C2A.

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID ajoute que les services de la Trésorerie se sont fixés pour objectif de récupérer 50% d'impayés d'ici à la fin 2015.

Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE informe les membres du Conseil communautaire que Monsieur WALLRICH, Directeur de la Direction des Finances Publiques, s'était engagé à nommer 7 personnes à VOUZIERS. D'après ses informations, seuls 5 agents seraient employés.

Monsieur le Président prend note de cette information.

Plus aucune remarque n'étant apportée, le Conseil communautaire ADOPTE le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2014, à l'unanimité.

6) Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

◆ Création d'un emploi d'animalier-animateur pour une durée d'un mois à compter du 1er juillet 2015

En raison du prochain départ du fauconnier du Pad, il est proposé de créer un emploi non permanent de technicien pour accroissement temporaire d'activité.

Ceci permet au fauconnier de prendre ses congés pour être libéré fin juillet.

Les membres du Conseil communautaire ACCEPTENT la création d'un emploi de technicien pour exercer les fonctions d'animateur pour une durée d'un mois à partir du 1^{er} juillet 2015, à l'unanimité.

◆ Création d'un emploi non permanent de CHARGE DE MISSION LEADER à temps complet (accroissement temporaire d'activité) à compter du 1er juin 2015 – Rémunération sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux

Compte tenu de la prochaine absence prévisible d'un agent, il est proposé de créer un emploi non permanent d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargée de mission Leader, à temps complet, pour une durée de 5 mois.

Les membres du Conseil communautaire ACCEPTENT la création d'un emploi non permanent d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission LEADER à compter du 1^{er} juin 2015, à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Président lève la séance à 22h20.

Fait à Vouziers, le 10/06/2015

Le secrétaire de séance

Gérard DEGLAIRE

Le Président

Francis SIGNORET

